

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : **Les Voiles d'Azur**

Dates complètes : du 1^{er} au 2 novembre 2025

Lieu : 83700 SAINT-RAPHAËL

Autorité Organisatrice : Yacht Club International de Saint-Raphaël

Manifestation sur 2 jours inscrite au calendrier fédéral en 5C

1. REGLES

La régate sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes OSIRIS habitable.

2.2 Licences :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

2.3 Inscriptions en ligne http://www.nvi-ins.fr/ins_regate et par email au club avant le 29 octobre afin de permettre les inscriptions au cocktail du 1^{er} novembre.

Pour la bonne organisation de la soirée les équipages souhaitant y participer sont priés de communiquer le nom de leur bateau et le nombre de personnes par mail

avant le vendredi 24 octobre 12h adressé à ycisraph@gmail.com

Les inscriptions seront confirmées et validées à la rotonde, local du Yacht Club International de Saint-Raphaël, 60 place du club nautique, avenue du Général de Gaulle, 83700 Saint-Raphaël (extrémité nord du bassin nord du port Santa-Lucia).

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Frais d'inscription du bateau et de son équipage : 30€ hors cocktail (remboursement si annulation)

COCKTAIL du samedi soir sur inscription au prix de 20€ par personne pour les membres des équipages et les accompagnateurs.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription : Jour et date : samedi 1^{er} novembre de 10h à 11h30
- 4.2 Date et heure des briefings : samedi 1^{er} novembre au YCISR à 9h30 à la Rotonde et dimanche 2 novembre sur l'eau à 10h45 (**VHF canal 77**)
- 4.3 Courses :
Samedi 1^{er} novembre course à départs décalés de 12 milles, premier départ à 13h, fermeture de la ligne à 16h30.
Dimanche 2 novembre course en ligne (parcours côtier) à disposition du comité de course à 10h45, fermeture de la ligne à 15h30.
- 4.4 Résultats au YCISR dimanche 2 novembre à 17h00.

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc. ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Formules appliquées : temps sur distance pour la course à départs décalés et temps sur temps avec CVL pour la course en ligne.
- 6.5 A la discrétion du Comité de course qui fera connaître sa décision au plus tard lors du premier briefing le classement pourra être établi sur deux classes différentes (OSIRIS 1 et OSIRIS 2) si le nombre de concurrents le permet.

7. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

8. PLACE AU PORT

Pour les bateaux préinscrits basés en dehors des ports de Fréjus et Saint-Raphaël, possibilité de places au port Santa Lucia, nuit du samedi au dimanche gratuite. Prévenir le YCISR avant le vendredi 17 octobre 12h par mail adressé à ycisraph@gmail.com

9. DROIT A L'IMAGE :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les bateaux engagés ainsi que leurs membres d'équipage autorisent le YCISR et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72